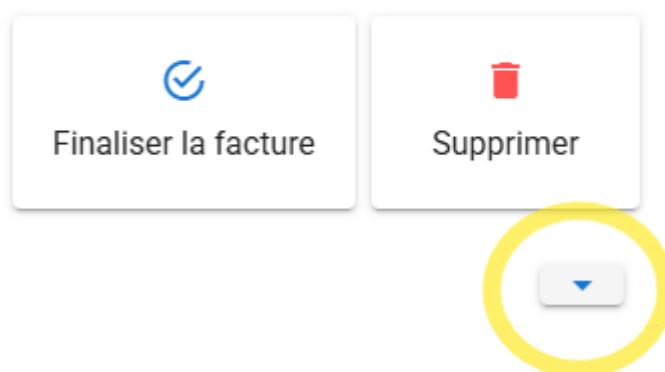


# Recommencer la FSE d'une facture provisoire

Lors de la saisie d'une facture, il vous est possible de revenir en arrière et de **modifier le mode de facturation SESAM Vitale / Mode dégradé** ou de **désactiver ADRI**.

- Cliquer sur le [petit triangle](#) :

  
**Facture N° PROV-000326 du 31/10/2025**  
Mode Dégradé



- Cliquez ensuite sur [Recommencer la FSE](#) et recommencez la procédure en modifiant les paramètres que vous souhaitez

## Pour facturer en désactivant ADRI :

- Décocher la case [Utiliser ADRI pour cette facture](#)
- Choisir le mode [Dégradé](#) (sans la carte Vitale)
- Indiquer la [Nature de la pièce justificative](#) : **L'assuré a présenté un bulletin de salaire, une attestation de droits, une prise en charge pour l'AME, etc...**
- Indiquer le [Choix du taux d'exonération](#) selon la situation du patient, généralement :
  - Pas d'exo, taux régime général
  - 100% si lié ALD sinon autres cas non exonérés
  - 100% toutes prestations
  - Taux FSV

- Continuer comme habituellement selon le cas de facturation

---

Revision #17

Created 12 March 2025 08:08:49 by Landry

Updated 28 November 2025 07:59:31 by Antoine